

PLAFONDS APPLICABLES AU 1er JANVIER 2024
(Avis d'imposition 2023 sur les revenus de l'année 2022)

CATEGORIE DE MENAGES	NBRE DE PERSONNES AU FOYER ET APPRECIATION DE CELUI-CI SELON LES TEXTES LEGISLATIFS		Revenu Fiscal de Reference 2022 (N-2) en Euros			
	NBRE DE PERSONNES AU FOYER	APPRECIATION	PLAI	PLUS	PLS	PLI
1	1	Une personne seule	12 452 €	22 642 €	29 435 €	30 704 €
2	2	2 personnes ne comportant aucune personne à charge à l'exclusion des jeunes ménages	18 143 €	30 238 €	39 309 €	41 001 €
3	1 + 1	Une personne seule + une personne à charge	21 818 €	36 362 €	47 271 €	49 307 €
	2	Jeune ménage ayant moins de 55 ans à 2				
	3	3 personnes				
4	1 + 2	1 personne seule + 2 personnes à charge	24 276 €	43 899 €	57 069 €	59 526 €
	4	4 personnes				
5	1 + 3	1 personne seule + 3 personnes à charge	28 404 €	51 641 €	67 133 €	70 025 €
	5	5 personnes				
6	1 + 4	1 personne seule + 4 personnes à charge	32 010 €	58 200 €	75 660 €	78 917 €
	6	6 personnes				
Par personne supplémentaire			3 569 €	6 492 €	8 440 €	8 801 €

Attention : Une personne titulaire d'une "carte mobilité " portant la mention "invalidité" permet le surclassement d'une catégorie ménage. La présentation d'un certificat de grossesse permet le surclassement d'une catégorie ménage.